

NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2016

L'élaboration d'un budget est un exercice délicat qui doit respecter l'équilibre entre les engagements politiques de l'équipe municipale et la gestion rigoureuse des deniers publics.

Le budget d'une collectivité est scindé en deux parties : la section d'investissement et la section de fonctionnement, avec chacune des dépenses et des recettes.

La première constate les équipements structurants de la ville et les investissements récurrents.

La seconde regroupe ce qui est nécessaire au fonctionnement quotidien de la commune pour assurer les services au public.

La préparation de ce budget devait tenir compte de plusieurs paramètres :

- L'Etat ayant décidé de baisser de façon importante les dotations qu'il verse aux collectivités locales, il fallait maîtriser les dépenses de fonctionnement ;
- Cette maîtrise des dépenses ne devait pas se faire au détriment des Cournonnais et nous devons maintenir la qualité des services ;
- La diminution de ces dotations amputant notre capacité d'autofinancement, il fallait veiller à sauvegarder des investissements conséquents tout en poursuivant le désendettement de la ville ;
- L'un de nos objectifs était de ne pas augmenter la pression fiscale ;
- Pour cela, nous avons notamment mis en place une équipe projet chargée de la recherche de financements extérieurs.

Enfin, nous devons intégrer à notre réflexion le programme à long terme pour les travaux d'accessibilité et la préservation de l'environnement par une politique active en matière de développement durable.

Le budget primitif 2016 de la ville de COURNON se présente de la manière suivante :

L'EQUILIBRE GLOBAL

• INVESTISSEMENT :	9 564 265
• FONCTIONNEMENT :	26 647 380
• TOTAL GENERAL :	36 211 645

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

•	<u>DEPENSES :</u>	<u>9 564 265</u>
	– Reports 2015 :	1 554 965
	– Propositions 2016 :	5 467 935
	– Résultat reporté :	2 541 365
•	<u>RECETTES :</u>	<u>9 564 265</u>
	– Reports 2015 :	1 921 935
	– Propositions 2016 :	5 467 330
	– Excédent affecté :	2 175 000

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

•	<u>DEPENSES :</u>	<u>26 647 380</u>
	– Propositions 2016 :	25 097 380
	– Virement :	1 550 000
•	<u>RECETTES :</u>	<u>26 647 380</u>
	– Propositions 2016 :	25 288 355
	– Excédent reporté :	1 359 025

Le tableau suivant met en évidence les efforts fournis en matière de maîtrise des dépenses, puisque le budget 2016 est inférieur de 3,97% à celui de 2015.

LA MAITRISE DES DEPENSES

DEPENSES	BP 2015	BP 2016	%
Charges caractère génér	5 339 155	4 945 560	- 7,37
Charges de personnel	15 326 060	15 158 130	- 1,10
Charges gestion	367 600	420 280	+ 14,33
Subv & partic	3 123 390	3 087 300	- 1,16
Frais financiers	745 515	705 730	- 5,34
Amortissements	752 300	764 400	+ 1,61
Virement section invest	2 090 000	1 550 000	- 25,84
Charges except & div	5 900	15 980	+ 170,85
TOTAL :	27 749 920	26 647 380	- 3,97

Comme nous l'avons annoncé dans le ROB, pour faire face à la baisse des dotations de l'état, nous avons dû trouver des économies de dépenses ; nous avons travaillé tout d'abord sur la maîtrise de la masse salariale qui représente la majeure partie de nos dépenses de fonctionnement.

Malgré la hausse mécanique des frais de personnel liée au GVT (Glissement Vieillesse, Technicité), aux augmentations des charges ou à la réforme des emplois de la catégorie C, on constate bien une baisse des charges de personnel en 2016, rendue possible par la mutualisation, la réorganisation de certains services, la formation, l'optimisation des moyens techniques...

Concernant les autres charges de fonctionnement, nous avons demandé à tous les services de réduire leur budget de 10%. Les subventions aux associations ont, elles aussi, subi une baisse, sauf celles œuvrant pour le devoir de mémoire, pour l'éducation et le social (ainsi que les subventions inférieures à 500€, avec une contrepartie sur les subventions les plus importantes). Le budget global des écoles et de la restauration scolaire n'a donc pas été diminué. D'autres économies ont été possibles grâce au groupement de commande pour l'électricité et le gaz, à une baisse des frais de téléphonie...

LES RECETTES EN BAISSÉ

RECETTES	BP 2015	BP 2016	%
Excédent reporté	2 245 080	1 359 025	- 39,47
Prod services-gestion...	1 837 080	1 736 840	- 5,46
Travaux en régie	966 090	810 350	- 16,12
Impôts et taxes	17 314 690	17 834 685	+ 3,00
Dotat & participations	4 993 300	4 568 420	- 8,51
Atténuation de charges	320 500	270 860	- 15,49
Produits excep & div	73 180	67 200	- 8,17
TOTAL :	27 749 920	26 647 380	- 3,97

Seule la ligne « impôts et taxes » est en évolution positive. **Cela ne veut pas dire que les taux d'imposition communaux augmentent.**

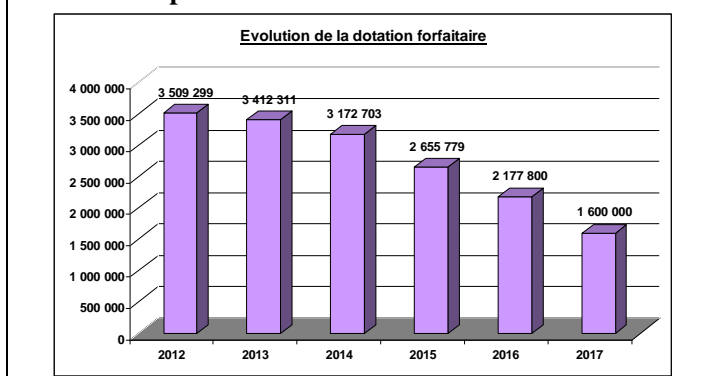
Concernant les 3 taxes ménages, nous avons appliqué aux bases définitives 2015 la revalorisation de 1% décidée par l'état. Puis, nous avons estimé le dynamisme (augmentation du nombre de logements liée à l'urbanisation) de la Taxe d'Habitation à 1,5% et celui du Foncier Bâti à 1%. À cela, s'ajoute le produit supplémentaire généré par la revalorisation de la valeur locative des terrains non bâtis situés en zone constructible ce qui représente environ 120 000€.

De plus, ce chapitre comporte d'autres recettes comme la taxe sur l'électricité, la taxe sur la publicité extérieure et la taxe sur les droits de mutation. Cette dernière a été réévaluée par rapport à 2015 selon les encaissements réels de l'an dernier.

Tous les autres chapitres sont en baisse.

LA BAISSÉ DES DOTATIONS

La perte de recettes, pour la seule dotation forfaitaire, sur la période considérée est de : 1 909 299€

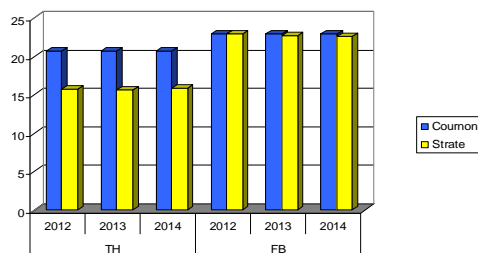


Le Projet de Loi de Finance pour 2016 prévoyait la réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement, qui est la principale dotation versée par l'Etat. Finalement, le principe de la réforme a été adopté mais sa mise en œuvre est reportée à 2017.

Cela veut dire que l'an prochain la dotation forfaitaire sera mécaniquement diminuée de 5%, soit 108 900€, puis amputée de la participation des collectivités à la réduction du déficit public pour une somme comprise entre 450 000 et 480 000€.

De plus, la ville de Cournon est éligible à la Dotation de Solidarité Urbaine (qui prend en compte les quartiers prioritaires) et à la Dotation Nationale de Péréquation : la première pour 467 000€ et la seconde pour plus de 100 000€. Si la réforme est appliquée, ces deux dotations baisseront de 10% en 2017. Nous perdrons alors presque 60 000€. Au total, entre la dotation forfaitaire, la DSU et la DNP, la perte de recettes se situera entre 620 000 et 650 000€.

DES TAUX DE FISCALITE INCHANGES



	TH			FB		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014
Cournon	20,67	20,67	20,67	22,95	22,95	22,95
Strate	15,74	15,68	15,87	22,96	22,75	22,65

Pas d'augmentation des taux en 2016, la dernière augmentation étant intervenue en 2009.

Cournon se situe dans la moyenne pour le Foncier Bâti et environ 5 points au-dessus pour la Taxe d'Habitation.

Cependant, il faut tenir compte de la fiscalité sur le territoire pour apprécier la pression fiscale, c'est à dire prendre en compte, non seulement les taux de l'intercommunalité et du département, mais également le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Les habitants de certaines communes sont taxés aussi fortement en TEOM qu'en TH, ce qui n'est pas le cas à COURNON où le taux de TEOM n'est que de 8,70%.

Malgré toutes les économies réalisées et des recettes en baisse, nous avons maintenu le niveau et la qualité des services proposés aux habitants.

DES SERVICES DE QUALITE

- CADRE DE VIE
- SCOLAIRE
- CULTURE
- ANIMATIONS
- SPORTS ET LOISIRS
- ENFANCE ET JEUNESSE
- SOCIAL
- URBANISME

Cadre de vie : les habitants apprécient le fleurissement de la ville (3 fleurs), la propreté reconnue des rues, l'entretien de la voirie et la mise en œuvre d'une gestion raisonnée des espaces verts. A noter également l'efficacité du plan de déneigement ;

Scolaire : la municipalité est attentive à l'entretien des bâtiments scolaires, elle propose de nombreuses activités éducatives gratuites, le prix de l'accueil périscolaire est minime, le transport scolaire est gratuit. Elle apporte son aide aux classes de nature. La construction d'une nouvelle cuisine centrale est également à l'étude en liaison avec la commune du CENDRE pour un équipement mutualisé ;

Culture : chacun s'accorde à reconnaître la qualité de la saison culturelle et du festival jeune public. Les associations culturelles bénéficient de subventions municipales ; COURNON permet l'apprentissage de la musique au sein de son conservatoire et offre une programmation de qualité au cinéma municipal Le Gergovie, classé Arts et Essais ;

Animations : la ville organise plusieurs animations de ville durant l'année : foire de la Saint Maurice, marchés nocturnes, marché de Noël...elle subventionne les nombreuses associations de loisirs. De plus, des réunions conviviales,

des mariages ou des fêtes de familles peuvent se tenir dans les deux salles de l'Astragale, qui sont aussi à la disposition des entreprises privées pour la tenue de séminaires par exemple.

Sports et loisirs : COURNON est une des villes du Département les mieux pourvues en équipements sportifs. Elle possède aussi une salle polyvalente que chacun peut louer, une zone de loisirs appréciée par tous les habitants de l'agglomération ainsi que son plan d'eau.

Enfance/jeunesse : le Centre d'Animations Municipal propose une large palette d'activités : les Activ'ados et Activ'été, l'Atelier, les séjours vacances, les aires de jeux sécurisées...le CCAS, qui gère la petite enfance offre différents modes de gardes pour les plus petits. Les plus grands peuvent bénéficier d'une aide au permis de conduire et pourront bientôt profiter du nouveau skate parc ;

Social : la Commune verse au CCAS une subvention de 1 625 000€. Cet établissement public gère la petite enfance, le foyer logements et l'EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes). Les associations caritatives, comme les Restos du Cœur, sont bénéficiaires de subventions communales et COURNON verra bientôt l'ouverture d'une épicerie sociale ;

Urbanisme : la révision en cours du PLU (Plan Local d'Urbanisme) est une étape importante pour le développement de la ville et la préparation de son avenir. La ZAC du Palavezy, qui est un éco quartier, va enfin se concrétiser et la nouvelle ZAC République est en phase d'étude ;

Aide au commerce de proximité : la municipalité a créé un service dédié à l'écoute et au soutien du commerce de proximité. Chaque fois que cela est possible des places de stationnement sont matérialisées au plus près des commerces. La Commune subventionne l'association Espace 4 qui regroupe les commerces de COURNON et du CENDRE. Enfin, des travaux prévoient l'aménagement d'une coursive qui permettra une ouverture des commerces (actuellement ouverts sur la place des Dômes) sur la place de Lichtenfels

Toutes les associationsournonnaises bénéficient de la gratuité pour le prêt de véhicules, de matériel, de locaux et de l'aide technique du personnel municipal...

En outre, il nous faut veiller aux conditions de travail de nos agents (informatisation) et à l'entretien courant de tous nos bâtiments, de nos véhicules...sachant que le parc automobile sera réduit.

Il est important de rappeler que tous les tarifs des services proposés aux habitants (restaurants scolaires, CAM, école de musique) sont calculés par rapport au quotient familial, c'est à dire en fonction des revenus.

Nous avons vu au début de ce document qu'un des objectifs était de continuer à investir, voici donc quelques exemples de dépenses d'investissement inscrites à ce budget :

<u>DES INVESTISSEMENTS</u> <u>IMPORTANTS</u>	
PLU + ZAC République :	168 420
Informatisation :	206 750
Travaux bâtiments scolaires :	198 820
Restaurant école Bournel :	115 700
Cuisine centrale :	50 000
École de musique :	55 500
Aires de jeux :	31 600
Skate parc :	238 390
Salle polyvalente :	224 100
Locaux police municipale :	60 000

<u>DES INVESTISSEMENTS</u> <u>IMPORTANTS</u>	
Complexe JL Bertrand :	300 000
Locaux Kartin'gliss :	200 000
Maison des citoyens :	30 000
Épicerie sociale :	132 200
Place du Souvenir Français :	171 270
Zone de loisirs :	221 500
Plantations :	74 500
Voirie :	827 785
Place des Dômes :	90 000
Place de Lichtenfels :	377 000

Pour financer ce programme d'investissement, nous disposons de recettes propres, comme l'excédent ou les amortissements, mais nous devons faire appel à d'autres ressources comme les subventions et les emprunts.

Nous portons toute notre attention à limiter l'endettement de la ville, et à le réduire. Bien que les taux bancaires soient particulièrement bas depuis quelques années, nous ne recourons à l'emprunt qu'à bon escient.

LE DESENDETTEMENT

Un montant d'emprunts réalisés inférieur au remboursement du capital de la dette génère un désendettement.

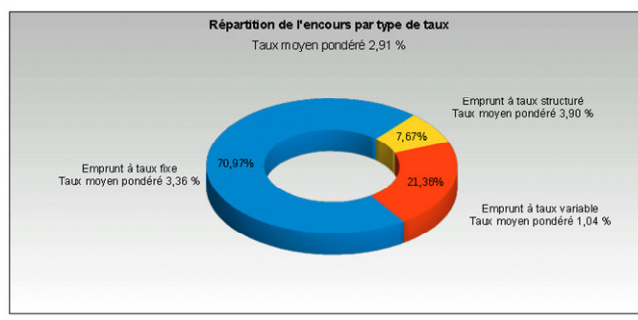
	2012	2013	2014	2015
Capital de la dette	1 966 250	1 861 588	1 900 711	2 086 780
Emprunts réalisés	1 990 000	815 000	1 355 000	1 950 000
Encours *	21 770 55	21 770 203	20 798 846	20 118 809

Le remboursement du capital de la dette prévu pour 2016 est de : 1 900 005€ et l'encours au 1^{er} janvier est de : 19 982 030

*l'encours est le stock de dette de la ville, c'est à dire le capital restant à rembourser sur la durée totale des emprunts.

LE DESENDETTEMENT

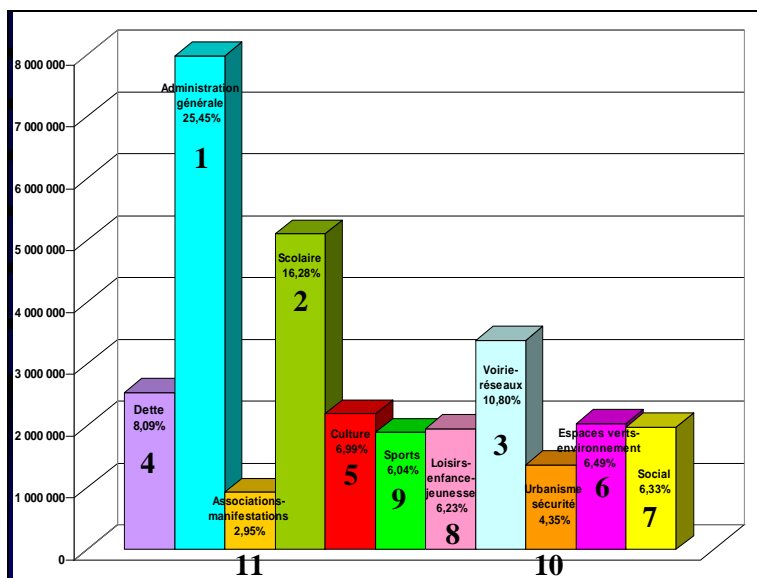
Une gestion active de la dette : renégociation, mise en concurrence, modification des durées des prêts...permet de mieux maîtriser le coût des emprunts.



Nous avons également mis en place une équipe projet en charge de mobiliser les « Financements extérieurs ». Elle est chargée de la veille, de l'anticipation, de la collecte des informations, du suivi du montage des dossiers, en lien avec notre Plan Pluriannuel d'Investissement et les actions de la Commune. Nous espérons être éligibles à l'Axe 8 du FEDER (crédits gérés par la Région), bénéficiaire du Fonds de Soutien à l'Investissement mis en place par l'Etat et du FIC (fonds d'intervention communal) de la part du Conseil Départemental. Nous avons également présenté des dossiers éligibles à la DETR et nous profiterons de l'élargissement du FCTVA sur certaines dépenses de fonctionnement comme l'entretien de la voirie et des bâtiments. Il s'agit en outre de mobiliser des crédits dans la cadre du Contrat de Ville.

Nous ferons donc appel à tous les partenaires potentiels : l'Etat, la CAF, le Département, la Région, l'Intercommunalité et l'Europe.

Pour terminer, voici un graphique représentant l'importance des différents services dans le budget de la ville.



Cet histogramme prend en compte toutes les dépenses : investissement et fonctionnement.

1 : 7 980 350€ / l'administration générale regroupe tous les services administratifs ainsi que les équipes du CTM, hors voirie et espaces verts ;

2 : 5 103 270€ / nous portons toujours une grande attention au secteur scolaire englobant les maternelles, les élémentaires et la restauration ;

3 : 3 385 155€ / des sommes importantes sont consacrées à l'entretien de la voirie (y compris le personnel) ;

4 : 2 537 505€ / capital et intérêts de la dette de la Commune ;

5 : 2 192 955€ / nous veillons à rendre la culture accessible à tous, tout en gardant une sélection de spectacles variée et d'une grande qualité ;

6 : 2 035 700€ / nous sommes également très attachés à la préservation de l'environnement : utilisation de 0 produit phytosanitaire, préservation des zones naturelles ;

7 : 1 984 020€ / dont 1 625 000€ de subvention au CCAS et fonctionnement de la maison des citoyens ;

8 : 1 953 455€ / zone de loisirs, activités jeunesse (CAM, séjours vacances...), aires de jeux

9 : 1 892 710€ / Cournon est une ville sportive qui offre une large palette d'activités et des équipements de qualité

10 : 1 365 360€ / dépenses du service urbanisme et développement durable + police municipale + sécurité incendie

11 : 925 400€ / ce n'est pas le service le plus important en terme de budget, mais toutes ses actions, que ce soit la foire de la St Maurice ou le marché de Noël, les marchés nocturnes ou la salle festive, profitent à tous les cournonnais et aux associations

Après la présentation du budget de la ville, nous allons aborder les budgets annexes. Un budget annexe est mis en œuvre lorsque la loi nous oblige à identifier certaines activités dans un budget différent de celui de la ville.

LES AUTRES BUDGETS

- **CAMPING**
- **CINEMA**
- **SALLE DE L'ASTRAGALE**
- **TRANSPORTS**
- **ZAC DU PALAVEZY**
- **PRODUCTION D'ELECTRICITE**

Tous les budgets annexes sont HT, les sommes annoncées sont donc également HT.

Le Camping : parmi les investissements prévus : le réaménagement de l'aire de jeux : 50 000€, la rénovation de l'éclairage : 35 000€ et du réseau d'eau potable : 30 000€, l'élargissement du périmètre Wifi : 15 000€ et le nouveau site Internet : 6 000€. Pour financer ces investissements un emprunt de 65 000€ est inscrit au BP. Aucune subvention d'équilibre du budget ville n'est prévue en fonctionnement.

Le Cinéma : la rénovation de la salle 2 : 30 000€ et du hall (en régie) : 3 000€, le remplacement de la vidéo surveillance et de 3 amplis dans les salles : 9 900€. Le financement de ces équipements par l'emprunt est de 63 927€. La subvention d'équilibre est de 100 000€, au lieu de 110 000€ en 2015.

L'Astragale : peu de nouvelles inscriptions pour 2016 : l'acquisition de 2 micros HF et le changement de la sono de la salle 2. Aucun emprunt n'est inscrit. En fonctionnement, la subvention d'équilibre versée par le budget ville est de 97 500€ au lieu de 100 000€ en 2015.

Les Transports : l'achat d'un mini bus sans recours à l'emprunt. La subvention d'équilibre est en hausse de 23 000€ : 335 000€ au lieu de 312 000€ en 2015, notamment à cause de l'inscription en dépenses pour la 1^{ère} année de l'amortissement du car acquis en 2015.

La ZAC du Palavezy : inscription d'un volume de travaux important : 1 430 110€ et d'un emprunt de 2 161 915€, dont la mobilisation dépendra du rythme de cession des terrains.

La production d'électricité : l'investissement du BP 2016 de ce budget présente l'amortissement des biens qui couvre le remboursement de l'emprunt. En fonctionnement, les recettes de vente d'électricité permettent de couvrir les dépenses d'amortissements, d'intérêts de la dette et de maintenance des panneaux.

En conclusion, nous pouvons dire que ce budget 2016 respecte nos valeurs, soutient les investissements et préserve les services aux habitants.

Nous savons d'ores et déjà que le budget 2017 présentera plusieurs difficultés liées d'une part, aux incertitudes concernant la réforme de la DGF et d'autre part, aux transferts de compétences dans le cadre de la création de la future Communauté Urbaine.